



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

du 15 mai 2023 à 19h00

PRESENTS : MM. MUFFAT Sophie, GEROUDET David, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET Francis, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange.

ABSENTS EXCUSES : MM. RAMEL Benoît, CAVET Carole.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme BAUD Nadine.

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2023.

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE ;

- ❖ Télétransmission des actes soumis au contrôle de l'égalité et au contrôle budgétaire :
L'Etat sollicite les collectivités pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier.
Pour cela, il faut :
 - Un contrat entre la commune et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de confiance » : dispositif S2LOW en vertu de l'adhésion à l'Association des Maires de Haute-Savoie.
 - Souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques : déjà en place pour la signature des bordereaux de mandats et de titres (dépenses et recettes).
 - Signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de signer cette convention.

RESSOURCES HUMAINES :

- ❖ Convention d'adhésion au service de prévention des risques professionnels du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie :
Les communes sont tenues d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes.
La convention du pôle santé au travail avec le CDG74 étant arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Savoie afin de bénéficier de la prestation de prévention des risques professionnels qu'il propose aux collectivités.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de signer cette convention.

❖ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux :

Avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L.1111-1-1 CGCT).

Un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, par chaque collectivité locale d'un référent déontologue pour les élus avant le 1er juin 2023.

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation, l'ADM74, en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées (une seule personne devra être désignée et visée dans la délibération de la collectivité).

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité. Cette indemnité sera versée par la commune selon des modalités à déterminer ultérieurement. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être prise en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

- David BAILLEUL est Professeur des universités, Doyen en exercice de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc. Il est spécialiste de droit et contentieux administratifs, domaines dans lesquels il a publié de nombreux travaux de recherche, et a exercé pendant plus de 20 ans une activité de conseil auprès des collectivités locales.

Il a également une expérience pratique des questions de déontologie dans la fonction publique depuis plusieurs années, en ayant fait partie de diverses commissions de déontologie des agents publics. Il est actuellement le référent déontologue de l'Université Savoie Mont Blanc.

- Jean-Olivier VIOUT a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près de la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près de la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011. Il est membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de 2011 à 2015. Aujourd'hui, en retraite, M. VIOUT a coanimé de 2017 à 2023 le service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature. Depuis juillet 2022, il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice.

Après délibération, Monsieur Jean-Olivier VIOUT est nommé à l'unanimité pour le mandat en cours.

FONCIER :

- ❖ Contenu de la situation des parcelles, Madame le Maire expose la proposition d'échanger la parcelle B635 d'une surface de 124 m² appartenant à la Commune avec la parcelle B643 d'une surface de 122 m² au lieudit « L'Ancrenaz », appartenant à Monsieur GEROUDET F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, l'échange des parcelles.

URBANISME :

Examen des dossiers en cours

❖ Permis de construire :

Mme GULATI	Route des Avorzis	Modificatif	Accordé
Mme BARROW	Route des Avorzis	Modificatif	Accordé
Mme BARROW	Route des Avorzis	Construction chalet	Demande pièces
Mr BARREMAECKER	Route du Col	Construction chalet	Demande pièces
FRANON IMMO	Route des Bouts	Aménagement ferme	Dépôt pièces
Mr DEVAUX	Route des Nants	Construction chalet	Dépôt pièces

❖ Déclaration préalable :

Mme DUROUX	Route de la Côte	Création fenêtre	Accordé
Mr WEAVER	Route de la Côte	Création portes-fenêtre	Accordé
Mr AUGRAS	Route du Plan	Division foncière	Accordé
Mme FAGOT	Route de la Côte	Création abri accolé	Dépôt pièces
Mr ROUSSET	Route du Gués	Création appenti	Demande pièces
SOLEIL VERT DE France	Route des Avorzis	Installation panneaux	Demande pièces
Mr QUEMAR	Route du Songy	Déplacement fenêtre	Dépôt dossier

QUESTIONS DIVERSES :

- Compte rendu 2^{ème} conseil d'école
L'effectif des classes pour la rentrée scolaire 2023 sera de 51 élèves.
Bilan des sorties scolaires : cycle natation, concours sur le thème « les émotions » 12 séances.
Visite de l'abbaye d'Aulps.
- Aménagement voirie Col de l'Ancrenaz :
Création d'une écluse de 3,5 m de largeur : réduction de la chaussée au droit du restaurant avec passage piéton au droit de la porte pour rejoindre la terrasse en face.
Sens prioritaire aux véhicules venant de Bonneville vers La Côte d'Arbroz
Dix bacs à fleurs en bois (rondins) seront implantés sur la chaussée.
- Réorganisation administrative pour le poste de secrétaire de mairie : actuellement Marjolaine travaille à 80 %, elle souhaiterait baisser son temps de travail à 50 %.
Proposition de réduire à 50% le poste de Marjolaine et d'embaucher une seconde secrétaire à 50%.

Prochain conseil municipal : **Lundi 19 juin 2023 à 19h00.**

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21h00.

Le Maire,
Sophie MUFFAT

Le secrétaire,
BAUD Nadine

